



DECRET D/2024/ 0083 /PRG/CNRD/SGG

**PORTANT NOMINATION AU MINISTÈRE DE L'INFORMATION ET
DE LA COMMUNICATION**

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

- Vu** la Charte de la transition ;
- Vu** la Loi L/2018/025/AN du 03 juillet 2018 portant organisation générale de l'Administration Publique ;
- Vu** la Loi L/2019/0027/AN du 07 juin 2019 portant Statut général des Agents de l'Etat ;
- Vu** l'Ordonnance O/2021/001/PRG/CNRD/SGG du 16 septembre 2021 portant prorogation des Lois nationales, des Conventions, Traités et Accords internationaux en vigueur au 05 septembre 2021 ;
- Vu** le Décret D/2024/0044/PRG/CNRD/SGG du 27 février 2024 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu** le Décret D/2024/051/PRG/CNRD/SGG du 05 mars 2024 portant structure du Gouvernement ;
- Vu** le Décret D/2024/054/PRG/CNRD/SGG du 13 mars 2024 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu** le Décret D/2022/0043/PRG/CNRD/SGG du 20 janvier 2022 portant attributions et organisation du Ministère de l'Information et de la Communication ;
- Vu** le Communiqué N° 01 du Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD) du 05 septembre 2021 portant prise effective du Pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Les cadres dont les prénoms et noms suivent sont nommés dans les fonctions ci-après :

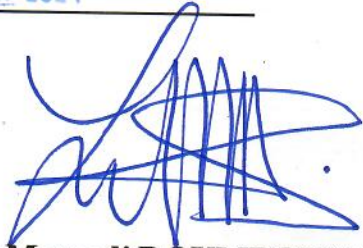
- 1. Directrice Générale de la Radio Télévision Guinéenne (RTG) :**
Madame **Makèmè BAMBA**, précédemment Directrice Générale de la Radio Rurale de Guinée ;



- 2. Directeur Général Adjoint de la Radio Télévision Guinéenne (RTG) :**
Monsieur **Ibrahima Kalil DIAKITE**, matricule 189974 G, précédemment
Directeur de la Télévision Nationale (RTG 1 Koloma).

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de la date de sa signature et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 26 AVR 2024



Général de Corps d'Armée Mamadi DOUMBOUYA

